

## Le voile est-il vraiment un accoutrement souhaitable pour vendre des petites culottes ?



Voilà une grave et importante question. On va essayer d'y répondre.

Avec Benoît  
Rayski

La scène se passe dans un magasin Etam de Montpellier. Une jeune fille voilée se présente pour postuler à une place de vendeuse. La responsable de la boutique ne lui laisse aucun espoir. "Vous n'imaginez quand même pas que nous allons embaucher une vendeuse voilée". Etam, pour qui l'ignorerait, est spécialisé dans la vente des petites culottes, des soutifs et des strings. Leur voisinage avec le voile est pour le moins problématique.

La suite est classique et était tout à fait prévisible. La jeune fille éconduite en appelle à ses "frères et sœurs". Elle poste une vidéo dans laquelle elle témoigne de sa détresse. Avec le #boycottetam les "frères et sœurs" répondent massivement à l'appel et harcèlent sur les réseaux sociaux le magasin de lingerie. Etam baisse la tête car la marque ne veut pas perdre sa clientèle halal. Dans un communiqué, cette charmante enseigne s'excuse platement en expliquant que l'attitude de la responsable du magasin était "contraire à nos valeurs". Renseignement pris, il nous semble que les valeurs de la firme sont celles du tiroir-caisse. Et, pour que la capitulation soit complète, la firme annonce la mise à pied de la coupable.

Il y a en effet en France une loi qui pénalise la discrimination à l'embauche. Mais il y a aussi le bon sens. Imagine-t-on une vendeuse obèse vantant à ses clients les vertus d'un produit amincissant ? Pourquoi pas une vendeuse en mini-jupe dans un magasin commercialisant des burqas. Essayez aussi de trouver un emploi dans une boucherie en vous présentant avec un T-Shirt "Je suis végétarien". Ce qui vient de se passer à Montpellier relève à l'évidence d'une stratégie éprouvée. Elle se décline toujours en deux temps : provocation puis protestation. Et oui, ce doux djihad passe aussi par les petites culottes.